

RAPPORT ANNUEL 2020



2020 : UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT DIFFICILE POUR LE DROIT AU LOGEMENT

PRÉSENTÉS EN MARS 2020 AU COMITÉ DE SUIVI DALO, LES CHIFFRES 2019 RÉVÉLAIENT :

- une progression de 6% des recours logement (99 799), et la stabilité du nombre de recours hébergement (9 874) ;
- un taux de décisions favorables qui poursuit une lente remontée mais reste très bas : 38%, avec des départements qui connaissent des taux révélateurs d'une mauvaise lecture de la loi ;
- la stagnation du nombre de relogements (20 900), qui entraîne l'augmentation du « stock » de ménages restant à reloger au 31 décembre (71 000), essentiellement concentrés sur l'Ile de France, certains départements de la région Sud (PACA) et d'outre-mer.



La pandémie est venue s'ajouter aux difficultés liées à un droit au logement insuffisamment assumé par les pouvoirs publics



L'APPARITION DE LA PANDÉMIE AURA EU UN IMPACT LOURD POUR LES MAL LOGÉS EN 2020 :

- Les confinements et couvre-feux ont rendu encore plus insupportables les conditions d'habitat des personnes hébergées chez des tiers, logées dans des logements insalubres ou en suroccupation.
- La constitution de dossiers de recours DALO a été rendue particulièrement difficile pendant les confinements.
- Le délai de décision des commissions de médiation et le délai de relogement des personnes désignées prioritaires ont été gelés entre le 12 mars et le 24 juin.
- La rotation dans le parc HLM s'est réduite et le nombre de relogements a connu une forte baisse.
- Les commissions de médiation ont dû adapter leur fonctionnement à la pandémie, dans le meilleur des cas en recourant à la visioconférence, mais parfois avec des modalités qui ont restreint les échanges.

LES MENACES POUR L'AVENIR

Les pouvoirs publics ont pris en compte la crise sanitaire en augmentant les capacités d'hébergement proposées aux sans-abris, sans toutefois couvrir la totalité des besoins. La trêve hivernale des expulsions a été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020, puis suivie d'une instruction demandant aux préfets de ne pas expulser sans relogement. Bien que cette instruction n'ait pas toujours été respectée, l'année 2020 aura vu une nette diminution des expulsions avec mise à la rue. Cette embellie laisse cependant planer une menace sur les mois à venir car la crise a mis de nombreux locataires en difficulté pour le paiement des loyers.

Autre menace pour l'avenir, l'année 2020 aura été marquée par la chute du nombre de logements sociaux agréés. Cette chute ne peut pas être rattachée à la crise sanitaire, et l'Association DALO appelle régulièrement à un réengagement de l'État dans une politique permettant d'assurer le droit au logement sur l'ensemble du territoire. De ce point de vue, l'absence du logement social dans le plan de relance aura été une occasion ratée.



LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION DALO EN 2020

EN ADAPTANT SES MODALITÉS DE TRAVAIL, L'ASSOCIATION DALO A POURSUIVI LE DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIVITÉS

L'action de l'Association DALO a été, comme celle de l'ensemble des associations, fortement perturbée par les contraintes imposées par la lutte contre la pandémie. Le premier confinement a entraîné l'interruption des formations et de la permanence francilienne.

Cependant, l'association a rapidement adapté ses modalités de travail : souscription d'un abonnement zoom permettant la tenue de réunions de travail et de formations en visioconférence, inscription de la déléguée à une formation pour animer les formations à distance, adaptation des modalités de fonctionnement de la permanence.

Ceci a permis à l'Association DALO d'atteindre un niveau d'activité élevé sur l'année 2020 et de retrouver sa dynamique de développement.



LES ACTIONS D'INFORMATION

LES ACTIONS DE FORMATION

**LES ACTIONS DE SOUTIEN ET
DE CONSEIL JURIDIQUE**

LES ACTIONS DE PLAIDOYER

LES ACTIONS D'INFORMATION

SITE :

L'Association DALO a mis en ligne son nouveau site. Il rassemble les informations qui étaient antérieurement réparties entre un site public et un site adhérent. Désormais, tout est sur le même site mais une partie des rubriques n'est accessible qu'aux personnes adhérentes ou abonnées.

Ce site s'adresse donc à la fois aux personnes en difficulté de logement, aux citoyens qui cherchent de l'information sur le droit au logement et aux personnes et organismes engagés dans sa mise en œuvre. Il constitue pour ces derniers une base de ressources actualisée en permanence.

MAIL :

Le site entraîne de nombreuses sollicitations par mail venant de personnes mal logées ou d'accompagnants : 329 en 2020 soit une centaine de plus qu'en 2019. L'association y répond en apportant les informations et l'orientation nécessaires.

ORIGINE DES MAILS DE DEMANDE DE CONSEIL JURIDIQUE

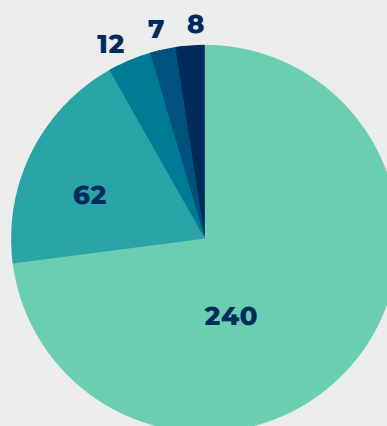
Particuliers en difficulté de logement

Accompagnants (travailleurs sociaux des collectivités, bénévoles et salariés des associations)

Services de l'État (DDCS)

Membres de commissions de médiation

Avocats



LETTRE :

L'Association DALO a diffusé, en 2020, 10 lettres d'information.

LES ACTIONS DE FORMATION



L'Association DALO a formé 445 acteurs du DALO en 2020.

ACCOMPAGNANTS BÉNÉVOLES

- 6 février 2020 – Secours Catholique – 20 personnes
- 10 février 2020 – Secours Catholique – 20 personnes
- 10 octobre 2020 – Secours Catholique – 20 personnes
- 19 novembre 2020 – Autremonde – 35 personnes
- 23 novembre 2020 – Secours catholique – 20 personnes
- 1er décembre 2020 - Maison Caritas Maison Blanche - 20 personnes
- 15 décembre 2020 - Bénévoles de l'Association DALO – 5 personnes

ACCOMPAGNANTS PROFESSIONNELS

- 6 mai 2020 – Lahso (Question – réponses en visioconférence) – 15 personnes
- 12 octobre 2020 - Dessine moi un logement - 10 personnes
- 28 octobre 2020 – FAS IDF – 30 personnes
- 26 novembre 2020 – Grenoble – 15 personnes
- 2 décembre 2020 - Déléguée FAS de la Réunion – 1 personne

AVOCATS

- 26 février 2020 – Grenoble 15 personnes
- 10 décembre 2020 – Barreau de Paris (deuxième partie en janvier 2021) – 160 personnes

MEMBRES DE COMMISSION DE MÉDIATION

- 10 mars 2020 Quimper : Formation des membres associatifs des Comed du Morbihan et du Finistère – 8 personnes
- 20 novembre 2020 – Formation organisée avec la DHUP et le comité de suivi DALO à destination des membres de Comed de Nouvelle Aquitaine (50 personnes environ).

LES ACTIONS DE SOUTIEN ET DE CONSEIL JURIDIQUE

ANIMATION DE LA PERMANENCE SUIVI DALO FRANCILIENNE

En accord avec ses partenaires et grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, l'Association DALO a recruté une coordinatrice salariée à compter du 1er septembre 2020.

Les rendez-vous ont été suspendus pendant le premier confinement à la mi mars, avec une reprise de l'activité dès le mois de juin 2020.

L'extension de la permanence a débuté en juin 2020, tant en termes de compétences que de nombre de permanences téléphoniques et physiques. Désormais la permanence accompagne les demandeurs sur l'ensemble des procédures contentieuses après la décision de la commission de médiation : contestation des décisions des Comed et recours visant à obtenir la mise en œuvre des décisions favorables.

Nous sommes passés de deux à trois permanences téléphoniques par semaine, et de deux à quatre permanences physiques par semaine.

Lors du second confinement nous avons pu maintenir 90 % de notre activité : seule une permanence physique a été supprimée et remplacée par des rendez-vous téléphoniques avec les demandeurs qui étaient en mesure de faire les démarches avec leurs assistantes sociales ou de manière autonome.

Au cours de l'année 2020, la permanence a accompagné 213 nouveaux ménages dans leur démarches pour obtenir la mise en œuvre de leur droit au logement opposable.

- 30 personnes ont été accompagnées en vue d'obtenir un hébergement stable.
- 45 % des ménages accompagnés sont des familles, dont une moitié de familles monoparentales.
- Sur l'ensemble des personnes accompagnées, 41 % sont éligibles au DALO en tant qu'hébergées chez un tiers.

SOUTIEN AUX COMITÉS DE VEILLE

L'Association DALO apporte son expertise aux comités de veille. Elle a participé aux réunions des comités franciliens et apporté son appui à la démarche du comité du nord, qui s'efforce de faire évoluer les pratiques de la commission de médiation.

VEILLE JURISPRUDENCIELLE

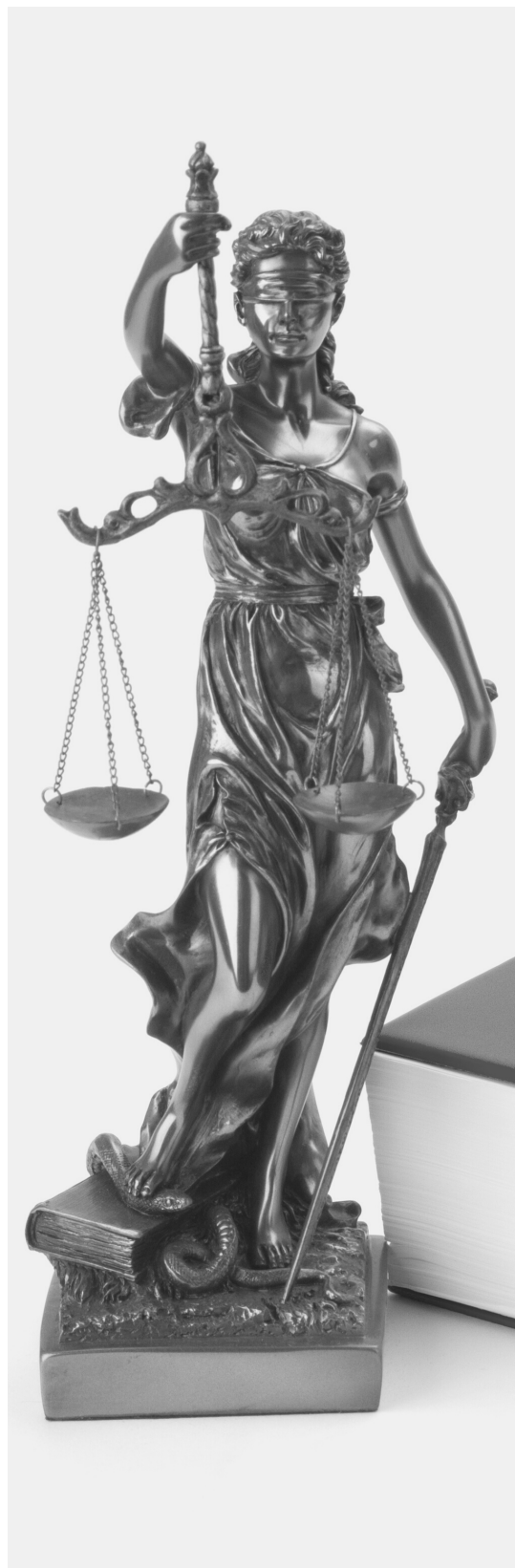
L'Association DALO a tenu à jour la jurisprudence du Conseil d'État (14 décisions sur le DALO en 2020). Elle a rassemblé des décisions de tribunaux administratifs grâce en particulier au travail de la permanence francilienne. Les décisions les plus marquantes sont présentées dans la Lettre de l'association et exploitées dans la base d'information juridique du site. L'Association DALO a participé aux travaux de Jurislogement.

JEUNES MAJEURS

Un partenariat a été engagé avec l'AADJAM (Association d'accès au droit des jeunes et d'accompagnement vers la majorité). Il vise à informer et accompagner les jeunes majeurs sortant de l'ASE (aide sociale à l'enfance) afin de leur permettre d'obtenir un hébergement stable ou un logement via les procédures du DALO.

SENSIBILISATION SUR LE DAHO

Un travail a été engagé avec la FAS avec deux axes principaux : la formation des adhérents du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité (les sessions se tiendront pour la plupart en 2021) et l'élaboration en commun d'une vidéo sur le droit à l'hébergement opposable.



LES ACTIONS DE PLAIDOYER

LA PARTICIPATION À DES DÉMARCHES D'INTERPELLATION INTERASSOCIATIVES :

- Collectif des associations unies : L'Association DALO participe aux réunions du collectif et elle a relayé ses campagnes de communication sur son site et son compte twitter .
- Groupe de travail zéro refus d'attribution : L'Association participe depuis 2019 à ce groupe aux côtés d'ATD Quart monde, de la Fondation Abbé Pierre, du Secours Catholique, de SNL et d'Habitat et humanisme. Ce groupe a réalisé et publié en 2020 une étude montrant que les plus pauvres sont discriminés dans l'attribution des logements sociaux. Il a élaboré des propositions pour améliorer l'accessibilité économique du parc social, augmenter son volume et améliorer les conditions d'accès. Le groupe poursuit son travail et a ouvert un dialogue avec les bailleurs sociaux (USH, AORIF), l'administration (DHUP, DIHAL) et les élus (ADCF).

LE PLAIDOYER PROPRE :

L'Association a publié sur son site 17 actualités portant sur les thèmes suivants :

- l'inconditionnalité du droit à l'hébergement
- les aides au logement
- le confinement et son impact sur les mal logés
- les chiffres du DALO 2019
- le droit au logement face au virus de l'indifférence
- le plan de relance
- les expulsions
- le respect de la loi par les commissions de médiation
- les mesures anti-squat et le droit au logement
- la loi de finances

Le président de l'association a publié dans Libération le 3 novembre une tribune appelant à mettre fin aux expulsions sans relogement.

LES MOYENS MOBILISÉS

LA VIE DES INSTANCES

- Le Conseil d'administration
- L'Assemblée générale
- Le Bureau

LES MOYENS HUMAINS

- Salariées
- Bénévoles

LES SOUTIENS FINANCIERS



LA VIE DES INSTANCES



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni trois fois : le 17 janvier, le 26 mai, et le 9 décembre. Les deux dernières réunions se sont tenues en visio-conférence.

L'ASSEMBLEE GENERALE s'est réunie le 16 septembre, également en visio-conférence, d'abord en AG extraordinaire destinée à examiner des modifications statutaires puis en AG ordinaire. Les modifications statutaires, proposées par le Conseil d'administration avant la crise sanitaire, visaient notamment à faciliter la prise de décisions rapides et la participation d'administrateurs de province :

- tenue de réunions en visio-conférence,
- possibilité, pour un administrateur empêché, de participer à distance à une réunion convoquée en présence physique,
- possibilité pour le président, lorsqu'il souhaite engager l'association en justice, de procéder à une consultation du CA par mail.

La crise sanitaire est venue conforter la pertinence de ces mesures.

LE BUREAU a décidé de se réunir de façon régulière à partir du mois d'octobre. Ces réunions se sont avérées très utiles pour améliorer le pilotage de l'association et définir une stratégie de renforcement du plaidoyer.

LES MOYENS HUMAINS

SALARIÉES

L'Association comprend désormais deux salariées : Diane Forin, déléguée de l'association, et Carole Caillaud, qui a été recrutée en septembre comme coordinatrice de la permanence francilienne.

BÉNÉVOLES

Ont collaboré bénévolement aux actions de l'association, outre les 16 administratrices et administrateurs :

- Mary Lemeland - Conseil juridique, réponses aux questions des demandeurs
- Véronique Soulé - Conseil juridique, communication
- William Fiadjoe - Conseil juridique
- Vanessa Ele - Conseil juridique
- Yolande Rousselier - Conseil juridique
- Alain Ulern - Conseil juridique
- Christine Branger - Conseil juridique
- Louis Lhopital - Conseil juridique
- Catherine Mayala - Conseil juridique
- Gwendoline Kaba Gouala - Conseil juridique
- Kader Sissoko - Conseil juridique
- Julien Quiene - Conseil juridique, formation avocats
- Dominique Krief - Conseil juridique
- Elise Mommessin - Conseil juridique
- Eugénie Davila - Conseil juridique
- Mylène Stambouli - Formation avocats
- Bernard Lacharme - Formation, plaidoyer
- Louis Lévêque - Formation membres des Comed

Hors double compte avec le CA, ce sont 30 bénévoles qui ont contribué à l'action de l'association en 2020.

LES SOUTIENS FINANCIERS

Les ressources propres de l'Association sont constituées, d'une part des cotisations, abonnements au site et dons, et, d'autre part, des rémunérations obtenues pour des formations destinées à des professionnels. Ces ressources sont loin de suffire à équilibrer les dépenses. L'équilibre budgétaire a été obtenu grâce aux soutiens apportés par :

- l'État (ministère du logement et ministère de la justice),
- la Ville de Paris (au titre de la permanence),
- la Fondation Abbé Pierre (une subvention pour l'action nationale et une subvention dédiée à la permanence)
- le Secours Catholique (convention triennale de partenariat).

